



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 5 mai 2015 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Au début de la séance, madame la mairesse Marlene Cordato invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Monsieur Denis Martel, décédé le 9 avril à l'âge de 72 ans;
- Madame Denise Dufour (née Maillard), décédée le 17 avril à l'âge de 90 ans;
- Madame Huguette Fournier (née Létourneau), décédée le 25 avril à l'âge de 69 ans;
- Monsieur Réal Leblanc, décédé le 30 avril dernier à l'âge de 82 ans. Monsieur Leblanc est le père de madame Josée Leblanc, directrice au Service des technologies de l'information.

et exprime ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées.

Avant de procéder à l'adoption de l'ordre du jour, la mairesse fait une allocution expliquant l'objectif de densification du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (PMAD), lequel constitue la ligne directrice des projets à caractère résidentiel qui seront présentés en séance d'information ce soir. Demande aux citoyens le respect des nouveaux arrivants et assure que le conseil agira dans l'intérêt commun pour l'étude et la réalisation des projets de développements.

**RÉSOLUTION 2015-05-217**  
**ORDRE DU JOUR**

De modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

- Par le report de l'article 24 – Signalisation;
- Par l'ajout de l'article 37.1 – Engagement d'un contremaître mécanique au Service des travaux publics.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

Monsieur Pierre Cholette

- Représente le comité de vigilance de la terrasse Filion – Présente une pétition contre le nouveau projet de construction résidentielle dans ce secteur.

Monsieur Robert Gagnon

- Demande d'informations sur le promoteur Jean-François Rioux.

Monsieur Palmerino Troïlo

- Site Web de la Ville.

Monsieur Martin Drapeau

- Poursuite intentée par la Ville contre monsieur Sylvain Labelle, ex-employé de la ville;
- Plainte quant à l'importance accordée aux auditions sur les demandes de dérogations mineures.

Monsieur Jean Léger

- Tests hydrostatiques pour le pipeline 9B d'Enbridge.

### **RÉSOLUTION 2015-05-218**

### **SÉANCE D'INFORMATION – RÈGLEMENT RV-1440-001**

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1440-001 modifiant le plan des affectations du sol du Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme applicable à la zone C-3 405 et à une partie de la zone R-5 408.

#### Période de questions

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1440-001, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, aucune question n'a été adressée au conseil.

#### **RÉSOLUTION 2015-05-219 SÉANCE D'INFORMATION – RÈGLEMENT RV-RV-1441-028**

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de règlement RV-1441-028 modifiant les dispositions du règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone C-3 405 à même une partie de la zone R-5 408 et par la modification des dispositions particulières à cette zone.

#### Période de questions

Après avoir expliqué le premier Projet de règlement RV-1441-028, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, aucune question n'a été adressée au conseil.

#### **RÉSOLUTION 2015-05-220 SÉANCE D'INFORMATION – RÈGLEMENT RV-RV-1441-029**

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de règlement RV-1441-029 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait au rapport plancher/terrain permis dans la zone R-1 241-1.

#### Période de questions

Après avoir expliqué le premier Projet de règlement RV-1441-029, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, aucune question n'a été adressée au conseil.

**RÉSOLUTION 2015-05-221**  
**SÉANCE D'INFORMATION – RÈGLEMENT RV-RV-1441-030**

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de règlement RV-1441-030 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux enseignes autorisées dans les zones industrielles.

Période de questions

Après avoir expliqué le premier Projet de règlement RV-1441-030, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, aucune question n'a été adressée au conseil.

**RÉSOLUTION 2015-05-222**  
**SÉANCE D'INFORMATION – RÈGLEMENT RV-RV-1441-031**

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de règlement RV-1441-031 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux projets résidentiels intégrés.

Période de questions

Après avoir expliqué le premier Projet de règlement RV-1441-031, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, plusieurs questions ont été adressées à ce sujet et seront reproduites au livre des procès-verbaux des séances de consultation.

**RÉSOLUTION 2015-05-223**  
**SÉANCE D'INFORMATION – RÈGLEMENT RV-RV-1441-027**

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de règlement RV-1441-027 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage par la création des zones R-3 210 et R-1 210-3 et par l'agrandissement de la zone CONS-207.

#### Période de questions

Après avoir expliqué le premier Projet de règlement RV-1441-027, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, plusieurs questions ont été adressées à ce sujet et seront reproduites au livre des procès-verbaux des séances de consultation.

#### **RÉSOLUTION 2015-05-224 SÉANCE D'INFORMATION – RÈGLEMENT RV-RV-1441-032**

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de règlement RV-1441-032 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création de la zone R-3 233-2 à même les zones R-1 233 et R-2 233-1 et l'établissement des dispositions particulières à la nouvelle zone.

#### Période de questions

Après avoir expliqué le premier Projet de règlement RV-1441-032, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, plusieurs questions ont été adressées à ce sujet et seront reproduites au livre des procès-verbaux des séances de consultation.

#### **RÉSOLUTION 2015-05-225 SÉANCE D'INFORMATION – RÈGLEMENT RV-RV-1447-008**

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1447-008 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières aux zones R-3 210-2 et R-3 233-2.

#### Période de questions

Après avoir expliqué le premier Projet de règlement RV-1447-008, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, deux questions ont été adressées à ce sujet et seront reproduites au livre des procès-verbaux des séances de consultation.

**RÉSOLUTION 2015-05-226**  
**SÉANCE D'INFORMATION – RÈGLEMENT RV-RV-1441-033**

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de règlement RV-1441-033 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création de la zone R-3 222-1 à même la zone R-1 222 et l'établissement des dispositions particulières à la nouvelle zone.

Période de questions

Après avoir expliqué le premier Projet de règlement RV-1441-033, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, plusieurs questions ont été adressées à ce sujet et seront reproduites au livre des procès-verbaux des séances de consultation.

Madame la mairesse, Marlene Cordato, quitte son siège. Il est 22 h 55.

Madame la mairesse, Marlene Cordato, reprend son siège. Il est 23 h.

**RÉSOLUTION 2015-05-227**  
**AUDITION D'UNE DÉROGATION MINEURE – 641A, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – LOT 2 109 061 – ZONE A 322 – DOSSIER 1503-DM-258**

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande d'une dérogation mineure ayant trait au bâtiment situé au 641, chemin de la Grande-Côte, lot 2 109 061 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone A 322 visant à établir la marge de recul arrière entre une construction accessoire et la limite du lot à 2,03 mètres, représentant une dérogation de 4,97 mètres, soit 71 % inférieur à la norme minimale de 7 mètres prévue au Règlement RV-1441 sur le zonage.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, une question à plusieurs volets a été adressée au conseil;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE refuser la demande de dérogation mineure ayant pour effet d'établir la marge de recul arrière à 2,03 mètres alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige une marge de recul arrière minimale de 7 mètres pour cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-228**  
**PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015, tel que rédigé.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-229**  
**RÈGLEMENT RV-1337-6 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 7 avril 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1337-6 modifiant le Règlement RV-1337 décrétant un emprunt de 1 703 000 \$ pour les honoraires professionnels et l'exécution des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de rue sur les rues Moïshe et Olsen (tronçon I), places « A » et « B » afin de remplacer le plan de taxation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-230**  
**RÈGLEMENT RV-1564-1 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 7 avril 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1564-1 modifiant le Règlement RV-1564 décrétant des travaux de pavage, bordures, trottoirs, éclairage et aménagements paysagers sur l'avenue Moïshe et le passage Olsen et leur financement par emprunt afin de remplacer le plan de taxation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-231**  
**RÈGLEMENT RV-1567-1 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 7 avril 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1567-1 modifiant le Règlement RV-1567 décrétant des travaux de pavage sur l'avenue Moïshe et le passage Olsen et leur financement par emprunt afin de remplacer le plan de taxation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-232**  
**RÈGLEMENT RV-1355-2-8 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 7 avril 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;



ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1355-2-8 modifiant le Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-233**  
**RÈGLEMENT RV-1419-3 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 7 avril 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1419-3 modifiant le Règlement RV-1419 décrétant la construction d'aqueduc, d'égouts, de fondation et de pavage de rue sur l'avenue des Grandes Tourelles, tronçon V, et son financement par emprunt afin de remplacer le plan de taxation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-234**  
**RÈGLEMENT RV-1447-009 – ADOPTION DU PROJET**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Projet de règlement RV-1447-009 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone R-3 222-1.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-235**  
**RÈGLEMENT RV-1572-1 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 7 avril 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1572-1 modifiant le Règlement RV-1572 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-236**  
**RÈGLEMENT RV-1575 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 7 avril 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1575 décrétant le remplacement de la tuyauterie des pompes 3 et 4 au poste de pompage Marius-Barbeau et leur financement par emprunt, au montant de 50 000 \$.

Adoptée

**RÈGLEMENT 2015-05-237**  
**RÈGLEMENT RV-1576 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 7 avril 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1576 décrétant le déplacement du réservoir d'huile à l'usine d'épuration et le financement des travaux par emprunt, au montant de 74 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-238**  
**RÈGLEMENT RV-1578 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 7 avril 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1578 prévoyant l'établissement d'une étude hydraulique du réseau d'égout sanitaire et décrétant un emprunt à cette fin, au montant de 400 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-239**  
**RÈGLEMENT RV-1579 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 7 avril 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1579 décrétant des travaux de réfection de rues, de bordures, d'aqueduc et d'égout et leur financement par emprunt, au montant de 3 575 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-240**  
**RÈGLEMENT RV-1580 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 7 avril 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1580 prévoyant l'établissement d'un plan de renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égouts et de chaussées et décrétant un emprunt à cette fin, au montant de 300 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-241**  
**RÈGLEMENT RV-1581 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 7 avril 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1581 décrétant des travaux de réfection d'une partie de la Montée Sanche et leur financement par emprunt, au montant de 1 550 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-242**  
**RÈGLEMENT RV-1441-030 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-030 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux enseignes autorisées dans les zones industrielles.

**RÉSOLUTION 2015-05-243**  
**RÈGLEMENT RV-1447-008 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1447-008 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières aux zones R-3 210 et R-3 233-2.

**RÉSOLUTION 2015-05-244**  
**RÈGLEMENT RV-1582 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1582 décrétant des travaux divers aux postes de pompage et leur financement par emprunt.

**RÉSOLUTION 2015-05-245**  
**RÈGLEMENT RV-1583 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1583 décrétant des travaux divers à l'usine d'épuration et leur financement par emprunt.

**RÉSOLUTION 2015-05-246**  
**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU TRÉSORIER DE LA VILLE ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Allocution de la mairesse sur les résultats de l'exercice financier 2014 qui remercie l'ensemble de l'équipe municipale.

Avant de procéder au dépôt du rapport financier de l'exercice 2014, madame la mairesse invite les citoyens présents dans la salle à consulter le « Sommaire des informations financières au 31 décembre 2014 » distribué dans la salle et commente les éléments prédominants.

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier de la Ville, monsieur André Drainville, dépose le rapport financier et le rapport de l'auditeur Raymond Chabot Grant Thornton, professionnels agréés, transmis en vertu de l'article 108.3 de cette même loi pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accuser réception du dépôt du rapport financier du trésorier et du rapport de l'auditeur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-247**  
**DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 26 mars au 22 avril 2015 conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-248**  
**SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE prendre acte du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 mars au 15 avril 2015 montrant un total des activités de 3 011 322,28 \$.

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	2 017 515,11	
Activités financières d'investissement	405 015,65	
Total des chèques fournisseurs		2 422 530,76
Salaires – Dépenses	983 031,74	
Salaires – Déductions	(394 240,22)	
Total des salaires nets		588 791,52
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		3 011 322,28

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-249**  
**LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 13 avril 2015, révisée le 17 avril 2015, montrant un total de 7 296,14 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-250**  
**EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser le trésorier de la Ville à emprunter au fonds de roulement les sommes suivantes, remboursables sur une période de trois (3) ans, à savoir :

A) 10 000 \$ pour le réaménagement de la salle des employés de la bibliothèque, projet 818 007;

B) 15 000 \$ pour une étude pour le remplacement de l'éclairage des patinoires 1 et 2 de l'aréna, projet 819 004 A;

C) 10 000 \$ pour le remplacement des revêtements de plancher à l'hôtel de ville, projet 811 003;

D) 45 000 \$ pour un extracteur de CO<sub>2</sub> à la caserne d'incendie, projet 814 001;

E) 35 000 \$ pour le remplacement du réservoir de diesel à la caserne d'incendie, projet 814 003;

F) 20 000 \$ pour refaire la couverture du bassin où se trouvent les unités de toit à la bibliothèque, projet 818 003.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-251  
RAPPORT FINANCIER INTÉrimAIRE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE  
FONCTIONNEMENT NON CONSOLIDÉES - DÉPÔT**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE prendre acte du dépôt du rapport financier intérimaire des activités financières de fonctionnement non consolidées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-252  
SOUMISSIONS – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER AU PARC  
LINÉAIRE DU BOULEVARD DU FAUBOURG (PRÈS DES AUTOROUTES  
15 ET 640) – CONTRAT 2015-1441 – RÈGLEMENT RV-1502**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement paysager au parc linéaire du boulevard du Faubourg (près des autoroutes 15 et 640), la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
<b>Gilles Malo Inc.</b> 100, des Entreprises Notre-Dame-des-Prairies (Québec) J6E 0L9	133 762,52 \$
<b>Terrassement Technique Sylvain Labrecque Inc.</b> 410, route 104 Mont St-Grégoire (Québec) J0J 1K0	155 351,58 \$
<b>Paysagiste Promover Inc.</b> 1388, avenue de la Gare Mascouche (Québec) J7K 2Z2	213 438,44 \$



<b>PNG Projets d'aménagements Inc.</b> 200, rue Cormier Sorel-Tracy (Québec) J3R 1V2	220 204,15 \$
<b>Bernard Paysagiste Inc.</b> 401, rue Ste-Jean Lachute (Québec) J8H 3R8	224 946,29 \$
<b>Jardin Dion Inc.</b> 121, rue St-Charles Ste-Thérèse (Québec) J7E 2A9	230 052,33 \$
<b>Techno aires de jeux UNOVA</b> 11 800, avenue Adolphe-Caron Montréal (Québec) H1E 7J3	535 665,97 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Stéphane Marcotte, chef de division au Service du génie du 23 avril 2015;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 31 mars 2015.

D'accepter l'offre de Gilles Malo inc., au montant révisé de 127 411,29 \$ (taxes incluses), pour les travaux d'aménagement paysager au parc linéaire du boulevard du Faubourg (près des autoroutes 15 et 640), contrat 2015-1441, Règlement RV-1502.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1502.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-253**  
**SOUMISSIONS – EXPLOITATION DE L'USINE D'ÉPURATION, DE DEUX (2) STATIONS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE DIX (10) STATIONS DE POMPAGE DES EAUX USÉES AINSI QUE LE SUIVI DE L'ÉCHANTILLONNAGE INDUSTRIEL POUR UNE PÉRIODE DE TROIS (3) OU CINQ (5) ANS – CONTRAT 2015-1446**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'exploitation de l'usine d'épuration, de deux (2) stations de distribution d'eau potable, et de dix (10) stations de pompage des eaux usées ainsi que le suivi de l'échantillonnage industriel, la Ville a reçu la soumission suivante :

<b>NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES</b>
<b>Simo</b> 1200, boulevard Saint-Martin Ouest Bureau 300 Laval (Québec) H7S 2E4

ATTENDU que cette soumission est assujettie à un système d'évaluation et de pondération à deux (2) enveloppes (article 573.1.0.1 LCV), l'offre reçue a été analysée par les membres du comité de sélection nommés par le directeur général de la Ville, conformément à la Politique de gestion contractuelle adoptée le 18 janvier 2011.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, le 28 avril 2015 ainsi que du rapport du comité de sélection du 4 mai 2015.

D'accepter l'offre de Simo Management inc. ayant obtenu le pointage requis après évaluation, pour l'exploitation de l'usine d'épuration, de deux (2) stations de distribution d'eau potable, et de dix (10) stations de pompage des eaux usées ainsi que le suivi de l'échantillonnage industriel, au montant de 4 027 197,13 \$ (toutes taxes incluses), selon l'option II, pour une période de cinq (5) ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 jusqu'au 31 mai 2020 - contrat 2015-1446.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-254**  
**SOUSSIONS – ACQUISITION DE DEUX (2) VÉHICULES ÉLECTRIQUES NISSAN LEAF S 2015 – CONTRAT 2015-1447**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de deux (2) véhicules électriques Nissan Leaf S 2015, la Ville n'a reçu aucune soumission.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la stagiaire en droit, en date du 21 avril 2015.

D'autoriser le Service des travaux publics à retourner en processus d'appel d'offres.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-255**  
**SOUSSIONS – ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE SMART 2015 – CONTRAT 2015-1448**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un véhicule électrique Smart 2015, la Ville n'a reçu aucune soumission.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la stagiaire en droit, en date du 21 avril 2015.

D'autoriser le Service des travaux publics à retourner en processus d'appel d'offres.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-256  
ENTENTE INTERMUNICIPALE – TRAVAUX SUR L'EMPRISE PARTAGÉE  
DE LA MONTÉE SANCHE**

ATTENDU que les villes de Boisbriand et de Rosemère partagent la propriété de la montée Sanche, l'une de son côté ouest (Boisbriand) et l'autre pour son côté est (Rosemère), la limite territoriale des deux municipalités étant la ligne médiane de cette voie publique;

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la réfection du pavage, le déneigement, le déglçage, le traçage des lignes et l'éclairage entre les Villes de Boisbriand et Rosemère conclue en mars 2002, laquelle est toujours en vigueur;

ATTENDU qu'il est rendu nécessaire d'exécuter de nouveaux travaux de pavage, de réfection de bordures et de trottoirs ainsi que des aménagements paysagers en îlots entre le boulevard des Entreprises à Boisbriand ou le boulevard Bouthillier à Rosemère, jusqu'aux limites de la ville de Sainte-Thérèse (rue Turgeon);

ATTENDU que les travaux sont estimés à 1 550 000 \$ dont environ le tiers est payable par la Ville de Rosemère.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accepter l'addenda 1 à l'entente mentionnée au 2<sup>e</sup> « Attendu » conclue en mars 2002;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, l'addenda 1 de l'entente intermunicipale ainsi que tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-257  
DISPOSITIONS DE BIENS MEUBLES**

ATTENDU les dispositions de l'article 28.1.01 de la Loi sur les cités et villes prévoyant que les biens d'une municipalité doivent être aliénés à titre onéreux par le biais d'encan ou soumission publique, ou de gré à gré sur autorisation du conseil municipal;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville et de la communauté de favoriser le recyclage des équipements informatiques et électroniques qui sont devenus inutilisables;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser le don des équipements informatiques et électroniques inutilisables en faveur de l'entreprise d'insertion Recypro de Lachute, ceux-ci étant énumérés à la liste préparée par le Service des technologies de l'information en date du 16 avril 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-258  
RÈGLEMENT HORS COUR – DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES  
INC. – 228, RUE PELLERIN – DOSSIER P439**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accepter le projet de règlement hors cour à intervenir avec Desjardins Assurances générales inc. au montant de 7 000 \$, toutes taxes incluses, en capital, intérêts et frais dans le dossier portant le numéro 700-22-032094-145 de la Cour du Québec. Chambre civile du district de Terrebonne.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, une quittance ayant trait au règlement hors cour ainsi que tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-259  
ENTENTE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LA COMMUNICATION DE  
RENSEIGNEMENTS AVEC LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE  
AUTOMOBILE DU QUÉBEC - DÉSIGNATION**

ATTENDU qu'aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la Ville de Boisbriand il est nécessaire que la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après « Société ») communique certains renseignements à la Ville de Boisbriand;

ATTENDU qu'en vertu de certaines dispositions du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1 et de certaines dispositions de *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25.1), notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire que la Ville de Boisbriand communique certains renseignements à la Société;

ATTENDU qu'à cet effet, la Ville de Boisbriand a signé une entente administrative concernant la communication de renseignements avec la Société le 4 mai 2010;

ATTENDU que par résolution du Conseil, la Ville de Boisbriand a désigné Dianne Grenier, greffière de la Cour municipale, responsable de la coordination, diffusion des renseignements, responsable de l'entente et responsable des employés;

ATTENDU qu'en raison de l'absence prolongée de madame Dianne Grenier, il y a lieu de désigner Catherine Chayer, greffière substitut à la Cour municipale à titre de responsable de la coordination, diffusion des renseignements, responsable de l'entente et responsable des employés désignés avec la SAAQ pour l'application de ladite entente;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

Que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que la Ville de Boisbriand désigne pour l'application de ladite entente :

- Catherine Chayer, coordonnatrice de l'entente;
- Catherine Chayer, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société.

Que Catherine Chayer, responsable des employés désignés, puisse désigner une ou plusieurs autre(s) personne(s) qu'elle est chargée d'identifier pour la seconder dans cette tâche ou pour la remplacer en cas d'absence temporaire.

Que Catherine Chayer, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société, soit elle-même autorisée à accéder aux renseignements et, en conséquence, autorisée à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-260  
IMPLANTATION DE VOIES RÉSERVÉES SUR L'AUTOROUTE 15 ENTRE  
LE TERRITOIRE DU CIT LAURENTIDES ET LE MÉTRO MONTMORENCY  
À LAVAL**

ATTENDU les demandes répétées du Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) pour améliorer la fluidité du transport en commun sur les axes autoroutiers desservant son territoire;

ATTENDU l'inscription d'études pour l'amélioration du transport en commun dans l'axe de l'autoroute 15 à tous les programmes triennaux d'immobilisations depuis 2005;

ATTENDU l'inscription par l'Agence métropolitaine de transport (AMT) d'études pour l'amélioration du transport en commun dans l'axe de l'autoroute 13 dans son PTI en 2006;

ATTENDU l'instauration par l'AMT en 2009 d'un comité sur les mesures préférentielles pour le transport en commun dans le corridor de l'A-15;

ATTENDU la création d'un comité d'axe A-15 par l'AMT en 2012;

ATTENDU le rapport de la MRC Thérèse-De Blainville portant sur le déséquilibre des investissements gouvernementaux dans la région en matière de transport;

ATTENDU la poursuite d'une croissance démographique de la région des Laurentides qui, selon l'Institut de la statistique du Québec, verra sa population augmenter de 34 % entre 2006 et 2031;

ATTENDU QUE l'importante congestion des axes autoroutiers qui desservent le territoire ne pourra que s'aggraver sans une amélioration significative des liaisons par transport en commun;

ATTENDU QUE cette congestion ralentit substantiellement les opérations du CIT Laurentides et cause des frais de transport supplémentaires à la charge des municipalités de son territoire;

ATTENDU les besoins de la population pour améliorer leur temps de parcours et leur qualité de vie;

ATTENDU les multiples appuis reçus des organismes de la région;

ATTENDU la résolution du CITL 2013-08-2501 identifiant la voie réservée sur l'autoroute 15 comme la principale priorité du CIT Laurentides;

ATTENDU la volonté unanime clairement exprimée par les élus du Comité directeur du Comité d'axe A-15 en avril 2013;

ATTENDU qu'en juin 2013, dans le cadre de la consultation du gouvernement du Québec sur la politique québécoise de mobilité durable, la Communauté métropolitaine de Montréal recommandait six projets de développement à court terme (horizon de cinq ans) dont la voie réservée sur l'autoroute 15 (recommandation 10, page 19);

ATTENDU l'urgence d'agir considérant les travaux à venir au pont Gédéon-Ouimet;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE solliciter expressément l'intervention du ministre des Transports, monsieur Robert Poëti, afin que les mesures nécessaires soient prises pour accélérer l'implantation de voies réservées sur l'autoroute 15 entre le territoire du CIT Laurentides et le métro Montmorency à Laval;

DE demander au ministre des Transports d'en préciser l'échéancier et d'en revendiquer la priorité;

DE transmettre cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à la ministre responsable de la région des Laurentides, au président-directeur général de l'AMT, aux députés de Mirabel, Blainville, de Groulx, Deux-Montagnes et Saint-Jérôme, au président de la Communauté métropolitaine de Montréal et à l'ensemble des municipalités pour leur appui.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-261  
PROGRAMME DE PARTENARIAT INTERMUNICIPAL POUR LE  
CONCOURS « BLAINVILLE EN CHANSONS »**

ATTENDU que le concours « Blainville en chansons » s'adresse aux jeunes âgés de 12 à 17 ans de la MRC Thérèse-De Blainville et en est à sa neuvième édition;

ATTENDU que la régionalisation de l'activité a été amorcée depuis maintenant cinq (5) ans;

ATTENDU que les finalistes ont la chance de remporter un des prix offerts et de bénéficier d'un programme de formation avec des professionnels du milieu en ayant l'opportunité de se produire lors du spectacle de la grande finale;

ATTENDU que la Ville de Blainville propose aux municipalités de la MRC un partenariat intermunicipal qui prévoit une cotisation financière annuelle de 500 \$ et l'engagement à offrir un prix sous forme de prestation dans le cadre d'un événement municipal;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand priorise et encourage le rayonnement du talent des jeunes tout comme la Ville de Blainville;

ATTENDU que le partenariat proposé est adéquat en termes de contribution du partenaire par rapport à l'opportunité de soutenir des jeunes dans un parcours artistique de belle qualité.

En conséquence, il est :

**PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT**

De conclure un partenariat intermunicipal avec la Ville de Blainville pour le concours « Blainville en chansons »;

D'autoriser le versement de la contribution annuelle de 500 \$ imputable au poste budgétaire 02 710 04 494;

DE présenter un prix « Coup de cœur Boisbriand » qui offrira un cachet de 200 \$ pour présenter deux chansons lors du Festival Un air d'ici et d'ailleurs, imputable au poste budgétaire 02 768 04 419.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-262  
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAULT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accorder un don et/ou subvention à l'organisme suivant, au bon vouloir du conseil, à savoir :

A) 20 000 \$ pour soutenir l'offre de services de la Maison des jeunes Sodarrid de Boisbriand pour l'année 2015.

D'imputer les dépenses au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-263  
ADHÉSION – CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI THÉRÈSE-DE  
BLAINVILLE – 2015-2016**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2015-2016, au montant de 20 \$ toutes taxes comprises;

DE désigner le conseiller monsieur Jonathan Thibault à titre de représentant de la Ville au sein de l'organisme;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-264  
ACCREDITATION D'ORGANISMES**

ATTENDU l'objectif au plan stratégique de la Ville 2012-2016 d'élaborer une politique de reconnaissance des organismes locaux et régionaux;

ATTENDU les besoins de définir la reconnaissance et le soutien offert aux organismes locaux et régionaux par la Ville de Boisbriand et son Service des loisirs;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accepter l'accréditation des organismes suivants, selon les critères de la politique de reconnaissance des organismes :



Secteur communautaire : L'Oasis des aînés de Boisbriand - régional  
Les Pionniers de Boisbriand - local  
Ligue de sacs de sable et de pétanque de Boisbriand - local  
Grenier populaire des Basses-Laurentides – régional

Secteur culturel : Club philatélique Les Timbrés de Boisbriand - local  
Ligue d'improvisation majeure classique de Boisbriand - régional

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-265  
CLUB DE GYMNASTIQUE GYM-PLUS – NON-RENOUVELLEMENT DE  
L'ENTENTE DU 20 DÉCEMBRE 2012**

ATTENDU la décision du conseil d'administration du club de gymnastique Gym-Plus de déménager son offre d'activités récréatives et compétitives à Mirabel à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE mettre fin à l'entente signée le 20 décembre 2012 intervenue avec le Club de gymnastique Gym-Plus à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-266  
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de mars 2015 montrant un total mensuel de 8 395 046 \$ et un cumulatif de 14 358 231 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-267**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –**  
**ENSEIGNE AU MUR – VISION ENVIRON PROGRESSIVE – 4155,**  
**BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – ZONE I-1 452**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 avril 2015 portant le no R-15-CU-2483 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Vision Enviro Progressive » au 4155, boulevard de la Grande-Allée dans la zone I-1 452 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Simulation, description et coupe de l'enseigne, préparées par Manon Bourdages, nommées « Enseigne au mur en aluminium 24 X 60 », datées du 27 mars 2015 et comportant 1 page.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-268**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –**  
**ENSEIGNES AU MUR ET AU SOL – VISION ENVIRON PROGRESSIVE –**  
**4141, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – ZONE I-1 452**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 avril 2015 portant le no R-15-CU-2482 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Vision Enviro Progressive » au 4141, boulevard de la Grande-Allée, dans la zone I-1 452 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Simulation, description et coupe de l'enseigne au mur, préparées par Manon Bourdages, nommées « Enseigne au mur lumineuse 44 X 124 hors-tout », datées du 10 mars 2015 et comportant 3 pages.
- Simulation, description et coupe de l'enseigne au sol, préparées par Manon Bourdages, nommées « Enseigne terrain avant 24 X 96 », datées du 27 mars 2015 et comportant 1 page.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-269**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –**  
**ENSEIGNE AU MUR – MARCIL, MATÉRIAUX ET RÉNOVATION – 4250,**  
**BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – ZONE I-1 468**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 avril 2015 portant le no R-15-CU-2481 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Marcil, matériaux et rénovation » au 4250, boulevard de la Grande-Allée, dans la zone I-1 468 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée à la description et simulation visuelle de l'enseigne murale, préparées par la compagnie Enseignes Pattison, datées du 2 mars 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-270**  
**APPROBATION – PERMIS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE**  
**– RESTAURANT VINNIE GAMBINI'S – 3360, AVENUE DES GRANDES**  
**TOURELLES – ZONE C-3 406**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 avril 2015 portant le no R-15-CU-2484 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour l'aménagement d'une terrasse au restaurant « Vinnie Gambini's » au 3360, avenue des Grandes Tourelles dans la zone C-3 406 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Simulation couleur, préparée par Illustra;
- Plan de la terrasse et 3 élévations, préparés par Johny Vincent, architecte, projet no 15010, datés du 31 mars et révisés le 2 avril 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-271**  
**APPROBATION – PERMIS POUR L'AMÉNAGEMENT DE DEUX TERRASSES – RESTAURANT 3 AMIGOS – 2965, PROMENADE ST-ANTOINE – ZONE C-3 406**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 avril 2015 portant le no R-15-CU-2479 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour l'aménagement de deux (2) terrasses pour le restaurant « 3 Amigos » au 2965, promenade St-Antoine dans la zone C-3 406 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Plans et élévations des terrasses, préparés par Johny Vincent, architecte, nommés « Plan terrasse #1 » et « Plan terrasse #2 », datés de juillet 2014, révisés le 23 mars 2015;
- Simulation couleur, préparée par Clelia Conetta, designer d'intérieur, sans titre, sans date;
- Photographies du commerce.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-272**  
**APPROBATION – MODIFICATION D'UNE TERRASSE EXISTANTE – RESTAURANT LA BELLE ET LA BŒUF – 3150, AVENUE DES GRANDES TOURELLES – ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 avril 2015 portant le no R-15-CU-2477 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour la modification de la terrasse existante du restaurant « La Belle et la Boeuf » au 3150, avenue des Grandes Tourelles dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Simulation visuelle de l'auvent, datée du 25 mars 2015;
- Plan de construction de l'auvent, daté du 31 mars 2015;
- Plan de la terrasse existante, daté du 7 mars 2014;

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-273**

**REJET - PERMIS D'AGRANDISSEMENT – 3270, AVENUE MOISHE – ZONE R-3 513**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De rejeter, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 avril 2015 portant le numéro R-15-CU-2480 la demande de permis d'agrandissement pour l'unité de condo 3270, avenue Moïshe dans la zone R-3 513 du Règlement RV-1441 sur le zonage, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Une série de plans d'architecture (incluant l'implantation) préparés par Michel Anastasiu, architecte, portant le numéro de projet 20130726, datés du 24 janvier 2015, comprenant les planches 1 à 3;

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-274  
APPROBATION – PERMIS DE CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER – PLACE MASSÉNA – PHASE IV – 4400 À 4470 ET 4500 À 4570, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS – ZONE R-3 407**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 4 février 2015 portant le numéro R-15-CU-2462 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage, au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante résidentielle du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de construction pour la 4<sup>e</sup> phase du projet « Place Masséna » à être implantée au 4400 à 4470 et 4500 à 4570, rue des Francs-Bourgeois, sur le lot 4 089 173, dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Document de présentation par DKA Architectes, daté du 29 janvier 2015 et portant le numéro de dossier : 12448;
- Une série de feuillets (10) de plans d'architecture, préparés par Sonkham Khamlong, Architectes, révisés en date du 15 avril 2015 et portant le numéro de dossier : 12448;
- Plan d'aménagement paysager, préparé par Johanne Berthiaume, architecte paysagiste, daté du 22 avril 2015;
- Panneau d'échantillons.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-275**  
**APPROBATION – PERMIS DE CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT**  
**PAYSAGER – PLACE MASSÉNA – PHASE V – 3600 À 3670 ET 3700 À**  
**3770, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS – ZONE R-3 407**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 4 février 2015 portant le numéro R-15-CU-2462 et conformément au Règlement RV-1441 sur la zonage, au règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante résidentielle du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de construction pour la 5<sup>e</sup> phase du projet « Place Masséna » à être implantée au 3600 à 3670 et 3700 à 3770, rue des Francs-Bourgeois, sur le lot 3 937 357, dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Document de présentation par DKA Architectes, daté du 29 janvier 2015 et portant le numéro de dossier : 12448;
- Une série de feuillets (10) de plans d'architecture, préparés par Sonkham Khamlong, Architectes, révisés en date du 15 avril 2015 et portant le numéro de dossier : 12448;
- Plan d'aménagement paysager, préparé par Johanne Berthiaume, architecte paysagiste, daté du 22 avril 2015;
- Panneau d'échantillons.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-276**  
**RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois d'avril 2015, tel que dressé en vertu du Règlement RV-1497.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-277**  
**ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Camille Desnoyers  
Sophie Lavoie

Animatrices étudiantes au Service des  
loisirs à compter du 23 mai 2015, en  
respect avec l'annexe D, section D-1e)

	de la convention collective SCFP;
Clarisse Tardy Clément Dangelser	Animateurs étudiants au Service des loisirs à compter du 29 juin 2015 et ne devant pas dépasser le 21 août 2015, dans le cadre du programme d'échange Québec/France été 2015;
Gabrielle Couture	Animatrice spécialisée au Service des loisirs à compter du 6 mai 2015, en respect avec l'annexe D, section D-1e) de la convention collective SCFP;
Rachel Dessureault	Animatrice spécialisée au Service des loisirs à compter du 11 mai 2015, en respect avec l'annexe D, section D-1e) de la convention collective SCFP;
Serge Drouin	Journalier-commissionnaire au Service des loisirs à compter du 6 mai 2015, en respect avec l'article 4.01d)i) et/ou ii) de la convention collective SCFP;
Florence Stafford Toby Trudel	Préventionnistes cyclistes au Service des loisirs à compter du 6 mai 2015, en respect avec l'annexe D, section D-1e) de la convention collective SCFP;
Marie-Ève Lamontagne	Secrétaire administrative au Service sécurité incendie à compter du 6 mai 2015, en respect avec l'article 4.01d)i) et/ou ii) de la convention collective SCFP;
Mike Galimi Kevin Desroches-Guertin Christophe Déry Navid Parandeh	Journaliers au Service des travaux publics à compter du 6 mai 2015, en respect avec l'article 4.01d)i) et/ou ii) de la convention collective SCFP;
Olivier Bédard	Saisonnier manuel au Service d'urbanisme à compter du 6 mai 2015, en respect avec l'annexe D, article 2a) de la convention collective SCFP;
Thalia Auclair Joëlle Boivin Nadine Carle –Gravel Sophie Charbonneau Arnaud Désilets Steffie La Serra Gabrielle Lapointe Marie-Pier Leroux Katherine Ouimet Maude Paquin Valérie Saintonge	Animateurs étudiants au Service des loisirs à compter du 23 mai 2015, en respect avec l'annexe D, section D-1e) de la convention collective SCFP – Réservistes.

Maude Sicotte  
Sandrine Théoret

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-278  
ENGAGEMENT – GREFFIÈRE SUPPLÉANTE À LA COUR MUNICIPALE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser l'engagement de madame Catherine Chayer au poste de greffière suppléante à la Cour municipale, pour la période du 13 avril 2015 au 28 août 2015, selon les conditions énumérées au contrat de travail à intervenir.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer le contrat de travail à cet effet.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-279  
POSTE DE DIRECTRICE DU SERVICE DES TECHNOLOGIES ET DE  
L'INFORMATION – AJUSTEMENT SALARIAL**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accorder un ajustement de classe salariale au poste de directrice du Service des technologies et de l'information, soit classe 9, échelon 1,10, conformément au Manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre, à compter du 17 mai 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-280  
ORGANIGRAMME – SERVICE DU SERVICE JURIDIQUE**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver la mise à jour de l'organigramme du Service juridique, daté du 4 mai 2015.

D'approuver, en date du 27 juillet 2015, que Me Lucie Mongeau, directrice du Service juridique, conserve les bénéfices de la classe 11 de l'annexe B du « Manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre », jusqu'à ce qu'une nouvelle structure salariale soit mise en place;

D'accorder, en date du 27 juillet 2015, à Me Johane Ducharme, greffière et chef de division, greffe, le salaire classe 8, échelon 1,16 de l'annexe B du



« Manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre », jusqu'à ce qu'une nouvelle structure salariale soit mise en place;

De créer un poste cadre temporaire d'assistante à la greffière en formation pour une période maximale de cinq ans.

- Ce poste sera aboli au plus tard le 15 mai 2020;
- Ce poste est comblé annuellement et contractuellement par résolution du conseil de ville, notamment aux conditions suivantes :
  - 1) Les ressources du Service juridique permettent d'encadrer une personne en apprentissage;
  - 2) Les besoins d'expertise d'un greffier adjoint puissent être reportés d'une année contractuelle.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-281  
ENGAGEMENT – ASSISTANTE DE LA GREFFIÈRE EN FORMATION**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser l'engagement de Me Marie-Li Bélisle au poste d'assistante de la greffière en formation au Service juridique, division greffe pour la période du 19 mai 2015 au 20 mai 2016, selon les conditions énumérées au contrat de travail à intervenir.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer le contrat de travail à cet effet.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-282  
ENGAGEMENT – POSTE CADRE DE CONTREMAÎTRE, DIVISION DE LA MÉCANIQUE, PERMANENT À TEMPS COMPLET AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser l'engagement de monsieur Hugo Martin au poste cadre de contremaître, division mécanique, permanent à temps complet au Service des travaux publics, à compter du 10 août 2015;

D'accorder un salaire classe 6, échelon 1,20 de l'annexe B du Manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre;

DE bénéficier d'une période d'essai de 6 mois se terminant le 10 février 2016;

D'accorder, selon l'expérience de monsieur Martin, pour fins de vacances seulement, l'équivalent de 4 années de service continu à l'embauche. Ce

dernier bénéficiera de jours de vacances payés, au prorata, dès son entrée en fonction pour l'année 2015;

D'accorder l'adhésion à l'assurance collective à compter du 10 août 2015;

DE bénéficier des clauses prévues au manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-05-283  
LETTRE D'ENTENTE SCFP NUMÉRO 19 – MODIFICATION**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accepter la modification à la lettre d'entente SCFP numéro 19 ayant trait au poste de technicien en environnement, matières résiduelles;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe de la lettre d'entente numéro 19.

Adoptée

**COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE**

En raison de l'heure avancée, aucune communication de la mairesse.

**COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

En raison de l'heure avancée, aucune communication des conseillers à l'exception de monsieur le conseiller Daniel Kaeser qui désire remercier les donateurs de sang lors de la Clinique de sang, tenue le 4 mai 2015.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur André Bordeleau

**RÉSOLUTION 2015-05-284  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE lever la séance à 23 h 35.

Adoptée

